
**PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL
SEANCE DU 12 septembre 2023**

A 18h30 dans la salle du conseil municipal de Samatan

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 septembre, à 18h30 au siège de la mairie de Samatan, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Titulaires présents :

Gérard ARIES, Xavier BALLENGHIEN, Patrick BET, Julien DELIX, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Guy LAREE, Hervé LEFEBVRE, Gaëtan LONGO, Sandie MAGNOAC, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON, Franck VILLENEUVE.

Suppléants présents votants :

Guy MANTOVANI, Marylin VIDAL.

Suppléant présent non votant :

Alain BERTHET, Patrick MAHO

Excusés ou absents (titulaires) :

Thierry CAMBOURNAC, Francis IDRAC, Valérie MANISSOL, Jean-Jacques SAGANSAN.

Etaient présents (agents du PETR) :

Aurore DUCOURNEAU

Délégués en exercice : 17

Délégués votants : 15

Quorum : 9

Procuration : 0

Le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Patrick BET **est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.**

ORDRE DU JOUR

Validation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2023

Rappel des décisions prises par le Président

Délibérations

1. Signature du Contrat Bourg-Centre de Lombez-Samatan
2. Candidature commune Pays Portes de Gascogne/Pays Garonne Quercy Gascogne au dispositif Territoire d'industrie
3. Candidature de l'appel à manifestation d'intérêt d'adaptation au changement climatique
4. Modification de la convention Education Artistique et Culturelle
5. Modification de la facturation des pages dans l'agenda culturel «L'Arrosoir»

Le Président demande s'il y a des observations sur le compte rendu du conseil syndical précédent soit du 13 juin 2023. Aucune observation n'est soulevée.

CR approuvé à l'unanimité.

Deux décisions ont été prises par le Président depuis le dernier conseil syndical :

DC 2023_08_03 : Acte constitutif d'une régie d'avance pour faciliter le paiement de dépenses à petits montants notamment pour l'activité culturelle.

DC 2023_09_04 : Acte de nomination d'un régisseur titulaire (Aurélie BEGOU) et mandataire suppléant (Aurore DUCOURNEAU).

Les membres du conseil syndical prennent connaissance des décisions prises par le Président en vertu de la délégation de signature.

D2023_09_24 SIGNATURE DU CONTRAT CENTRE BOURG DE LOMBEZ-SAMATAN

Le Président rappelle que la Région Occitanie a décidé d'accompagner le développement des Bourgs Centres dans leur rôle de polarité et de solidarité territoriale avec un nouvel outil s'intégrant au Contrat Territorial des Pays PETR, le dispositif Bourg Centre.

Sur le territoire du Pays Portes de Gascogne, le nouveau contrat deuxième génération de contrat Bourg Centre a été validé en comité de pilotage du 12 septembre 2023 sur les communes de Lombez-Samatan. (Cf : ci-joint le projet de contrat).

La commune de Lombez était déjà en contrat Bourg Centre ; la nouvelle candidature sur le 2^{ème} dispositif est faite avec l'intégration de Samatan.

- **Orientation 1 : Un territoire acteur de son développement, qui préserve sa ruralité face à l'urgence climatique, l'érosion de la biodiversité et l'accueil de nouvelle population**
 - 1.1. Revitaliser et verdir les centre-bourg
 - 1.2. Gérer durablement la ressource en eau et anticiper les risques naturels
 - 1.3. Développer des énergies renouvelables en tenant compte de leur insertion paysagère et sans porter préjudice à l'activité agricole ni au patrimoine
 - 1.4. Rationnaliser le patrimoine immobilier des collectivités et améliorer sa qualité énergétique pour préserver les capacités financières
 - 1.5. Adapter les logements aux modes de vie actuels et futurs en tenant compte du patrimoine et du changement climatique

- **Orientation 2 : Un territoire de proximité, veillant à maintenir sa vitalité sociale et sa qualité de vie**
 - 2.1. Renforcer et diversifier l'offre en équipements et services pour continuer de répondre aux besoins des habitants
 - 2.2. Apporter de la lisibilité et visibilité sur les services, les équipements, l'activité locale et sensibiliser les habitants aux nécessaires évolutions
 - 2.3. Rendre les habitants acteurs du territoire

- **Orientation 3 : Un territoire dynamique la recherche constante d'équilibre pour assurer la vitalité économique du territoire**
 - 3.1. Favoriser l'adaptation, le développement et la pérennisation des commerces et des emplois
 - 3.2. Relier le territoire, favoriser les alternatives à la voiture sur les courtes distances notamment
 - 3.3. Développer et valoriser le potentiel touristique du Savès en s'appuyant sur les ressources du territoire

Le Président laisse la parole à Hervé LEFEBVRE afin qu'il présente de façon plus détaillée le contrat. Celui-ci met l'accent sur le projet de réhabilitation de l'école de Samatan, sur la longueur de l'instruction et sur la difficulté à finaliser le financement de cette opération de plus de 8 millions d'euros.

Le Président propose à l'assemblée la validation du projet de contrat Bourg Centre Lombez-Samatan afin de l'intégrer au dispositif Bourg Centre de la Région Occitanie.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer afin :

-d'approuver le projet de contrat Bourg Centre de Lombez-Samatan afin de l'intégrer au dispositif Bourg Centre de la Région Occitanie.

- d'autoriser le Président à signer le contrat et les documents relatifs à sa mise en œuvre.

Votée à l'unanimité.

D2023_09_25 CANDIDATURE COMMUNE PAYS PORTES DE GASCOGNE/PAYS GARONNE QUERCY GASCOGNE AU DISPOSITIF TERRITOIRE D'INDUSTRIE

Le Président explique les événements intervenus depuis la fin de l'AMI rebond industriel (mai 2023).

En juin 2023, une lettre commune d'intention a été rédigée avec le Pays Garonne Quercy Gascogne pour une demande de financement sur dispositif en cours de Territoires d'Industrie.

Un appel à candidature du dispositif Territoires d'Industrie a été ouvert depuis fin juin et ce jusqu'au 22 septembre 2023.

Le Pays a été sollicité par la communauté d'agglomération du Grand Auch pour rejoindre le périmètre de notre future candidature. Un rendez-vous a été organisé avec le Président, le Directeur du Grand Auch et la direction du PETR, le 25 août 2023.

Le Pays Portes de Gascogne a demandé l'avis du Pays Garonne Quercy Gascogne quant à l'ouverture du périmètre (courrier adressé le 28 août).

En date du 29 août, le bureau a conclu à la validation de l'élargissement du périmètre à Auch sous couvert de l'accord du Pays Garonne Quercy Gascogne. Dans le cas d'un refus, le Pays Portes de Gascogne formulerait une candidature sur le périmètre originel.

En date du 31 août, le Pays Garonne Quercy Gascogne a exprimé son désaccord à l'élargissement du périmètre.

Le Président rappelle que les modalités financières pour cette nouvelle candidature seraient un 0.5 ETP, financé à 50% par le dispositif et à 25% par le Pays du Tarn et Garonne, soit un reste à charge de 25% pour le PPG, d'environ 5000/7000€.

En conclusion, il est proposé au Conseil syndical de se prononcer sur une candidature commune Pays Portes de Gascogne/Pays Garonne Quercy Gascogne au dispositif Territoires d'Industrie.

Votée à l'unanimité.

D2023_09_26 CANDIDATURE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Président explique le projet de candidater à l'appel à manifestation d'intérêt d'adaptation au changement climatique. Il en présente les principaux enjeux, présentés dans la note fournie lors de la convocation du CS.

Il présente la démarche et le planning prévisionnel de la mission. La démarche comprend trois étapes avec pour chacune d'elles un cadre d'analyse qui structure le travail à mener :

- 1 : Diagnostic des impacts du changement climatique sur le territoire (janvier 2024- septembre 2024)

Des thématiques seront à identifier, spécifiques à la vulnérabilité de notre territoire : agriculture, forêt, tourisme, qualité de vie par exemple....

- 2 : Construction d'une stratégie d'adaptation avec un plan d'actions (octobre 2024- mai 2025)
- 3 : Suivi des actions et évaluation. (juin 2025- fin 2026)

La mission sera assurée par un agent du PETR (0.5 ETP en 2024, 0.25ETP en 2025/ 2026), avec le soutien d'un bureau d'étude pour accompagner dans la méthode TAACT (coût évalué vers 35 000euros). Un taux de financement est à prévoir autour de 70% à 80% (ingénierie et étude).

Le Président rappelle qu'une présentation du dispositif était prévue ce vendredi 8 septembre à 11h00 au BATAC à Gimont, à destination des élus et direction des EPCI, mais qu'au regard du peu de présents disponibles, le Pays a annulé.

Gérard ARIES explique que vu le délai de prévenance (3 jours avant), il était impossible pour les présidents d'EPCI d'être disponibles.

La Directrice précise que cette réunion a été proposée à la suite de la réunion avec les directions des EPCI intervenue le jeudi 31 août, car elles souhaitent être mises au courant du dispositif et de l'impact sur la charge de travail éventuelle des techniciens des EPCI.

Le Président rappelle qu'il n'y a aucune inquiétude à avoir. L'expérience du COT et de ces sollicitations nombreuses ne seront pas le scénario privilégié. La charge de travail pour cette stratégie sera assurée intégralement par le chargé de mission du Pays, accompagné par le Bureau d'étude. Le rôle des EPCI et la charge de travail éventuelle de leurs techniciens sera de fournir à la marge des documents.

Les EPCI (directions et présidences) seront associés au niveau stratégique, via le comité de suivi (4 réunions prévues par an). L'étude commencera en 2024 et s'achèvera en 2026.

Le Président explique l'impact de ces deux candidatures sur la masse salariale.

Pour le Territoire d'industrie, on passera de 4582€ d'autofinancement (0.20ETP pour 2023) à 5625€ (0.50ETP pour 2025 et 2026) grâce au financement de 50% via le dispositif TI. Grâce à l'AAP adaptation, le Pays obtiendra des financements pour une action portée par le Pays en lien avec le PCAET et le COT, soit environ un reste à charge entre 9000€ (2024) et 6000€ (2025/2026) pour 1 chargé de mission PCAET à temps plein (dont 0.5 ETP pour l'adaptation) au lieu d'un reste à charge de 24 465€, pour 2023.

Xavier BALLENGHEIN indique que cette candidature permettra de mieux financer le poste de chargée de mission plan climat.

Le Président insiste sur le fait que l'enjeu n'est pas que financier, ce que complètent les interventions de Sandie MAGNOAC et de Gaëtan LONGO.

Il est proposé au conseil syndical de se prononcer sur la candidature à l'AAP de l'ADEME sur la démarche d'adaptation aux changements climatiques.

Votée à l'unanimité.

D2023_09_27	MODIFICATION DE LA CONVENTION EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
--------------------	---

En date du 30 novembre 2021, le PETR Pays Portes de Gascogne a validé la convention EAC avec la DRAC. Depuis septembre 2022, une chargée de mission EAC a été recrutée.

Appliquée mais non encore signée, la convention a évolué avec la présence du CD32 comme signataire et une période de validation désormais de 2023 à 2026.

Xavier BALLENGHEIN demande à ce que soit retirée dans la convention la mention au LIR et FABLAB, lieux à vocation économique.

Le Président rappelle qu'à l'époque la convention a été validée en l'état et qu'il sera difficile de modifier la convention car elle a déjà été validée en commission par le conseil départemental. Le Président s'engage auprès de Xavier BALLENGHEIN à ce qu'aucun évènement culturel en lien ou non avec l'EAC ne soit effectué dans ces lieux.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer afin :

- De valider les modifications de la convention EAC (Education Artistique et Culturelle) de la DRAC.
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votée à l'unanimité.

D2023_09_28	MODIFICATION DE LA FACTURATION DES PAGES DANS L'AGENDA CULTUREL «L'ARROSOIR»
--------------------	---

En date du 12 octobre 2022, le Conseil syndical a validé la tarification de vente de pages dans l'agenda culturel « L'Arrosoir ». Il apparait que les tarifs votés semblent erronés. Il est demandé de modifier la tarification suivante :

- une demi page au tarif de 150 euros au lieu de 250 euros
- une page entière au tarif de 250 euros au lieu de 500 euros

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer afin :

- D'autoriser le PETR Pays Portes de Gascogne à facturer la vente de pages dans l'agenda culturel « L'Arrosoir » au tarif présenté ci-dessus et d'émettre les titres de recettes correspondant.

Votée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Président évoque la nécessité de la présence du Pays pour les rencontres de la transition alimentaire, prévues le 20 septembre. La vice-présidente Sandie MAGNOAC y sera.

Le Président présente le dispositif Village d'avenir, abordé lors d'une réunion en Préfecture, le 6 septembre en présence des PETR et du Conseil départemental. L'idée est que le Département du Gers via la DDT recrute un agent pour accompagner les communes identifiées comme éligibles (<3 500 hab et critère de centralité, maximum 30 communes sur le Gers). Ce serait pour accompagner techniquement les communes « oubliées » par le dispositif PVD ou ORT. Plusieurs communes pourront être éligibles sur le territoire, sauf Solomiac a priori pas éligible en l'absence de critère de centralité. La préfecture fera un appel à candidature à l'ensemble des communes.

Guy MANTOVANI demande ce qu'il est censé faire. La direction explique qu'un appel à candidature sera envoyé par la Préfecture pour savoir qui souhaite se positionner.

Le Président rappelle qu'un chantier est en cours au Pays, celui de l'application du temps de travail, des 1607h.

La direction précise qu'une délibération il y a quelques années à ouvert le droit aux agents d'obtenir un forfait pour les heures supplémentaires, sauf que cette mesure n'est pas en conformité avec le respect des 1607h. Ce chantier est en discussion avec les agents et doit passer en CST pour validation. Ce projet de conformité aux 1607h sera prochainement proposé à la validation du Bureau et du Conseil syndical.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question diverse n'étant évoquée, le Président remercie l'assemblée et clôture la séance à 19h45.

SIGNATURES

Le Président,
Ronny GUARDIA MAZZOLENI



